

PROJET D'ETABLISSEMENT
DE LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL
« LES JARDINS DU GRAND CLOS »



ASSOCIATION LES JARDINS DU GRAND CLOS

12, Rue Benoît Frachon

42000 SAINT ETIENNE TEL : 04 77 33 56 75

Association : association@lesjardinsdugrandclos.com

Secrétariat du Multi-Accueil : Jardins.adm@9business.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION

A – Pourquoi, Comment ? Le projet social

P.5

1– *Historique de la structure*

2 – *Besoins*

3 – *La Structure Multi Accueil*

4 – *Engagements et Missions*

5- *Partenariat et travail en réseau*

➤ *Objectifs*

➤ *Moyens*

✚ *Ecole maternelle*

✚ *Amicale Laïque*

✚ *Services d'Aide Sociale à l'Enfance et de protection Maternelle Infantile*

✚ *Structures Associatives*

✚ *Partenaires financiers*

B - le projet éducatif

P.8

1. *Accueil des enfants*

✚ *L'adaptation avant l'entrée de l'enfant*

✚ *L'accueil au quotidien*

2. *les groupes de vie*

3. *Rythmes de vie*

4. *Repas*

✚ *Dans chaque service*

5. *L'allaitement*

6. *Repos*

7. *Soins*

8. *L'éveil de l'enfant*

+ *Salles de jeux*

+ *Activités quotidiennes*

+ *Intervenants*

+ *Ouverture sur l'extérieur*

+ *Aménagement extérieur*

9. *Cohérence de l'équipe éducative*

+ *Intervenants*

+ *Organisation des remplacements*

+ *Accueil des stagiaires*

C- *L'intégration d'enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique*

P.18

D- *Les parents et la structure*

P.19

1. *Objectifs*

2. *Moyens*

+ *Être ensemble*

+ *Faire ensemble*

+ *Penser ensemble*

E- *Annexes*

P.21

1. *Charte d'accueil de l'enfant et de sa famille*

2. *Déroulement de la période d'adaptation*

3. *Fiche pédagogique « Le temps du repas à la crèche »*

4. *Fiche « Allaitement aux Jardins du Grand Clos »*

5. *Fiche pédagogique « A propos de l'apprentissage de la propreté »*

INTRODUCTION

La structure Multi-accueil « Les Jardins du Grand Clos » est gérée par l'Association « Les Jardins du Grand Clos ».

*Elle est agréée par le **Président du Conseil Départemental de la Loire** qui a délivré l'autorisation d'ouverture et est sous le contrôle du service de **Protection Maternelle Infantile (PMI)** du secteur. Le contrôle et la surveillance de la structure sont prévus par l'art. L.2324-2 du code de la santé publique.*

L'article 18 du décret du 6 août 1992 prévoit que le contrôle est exercé sur pièces et sur place. Il est effectué par le médecin responsable du service de PMI. Il s'agit d'un contrôle de conformité (normes réglementaires des EAJE, normes de sécurité, normes sanitaires et d'hygiène alimentaire, contenu de l'autorisation de l'ouverture), d'un contrôle au titre de la protection de l'enfance, d'un contrôle de qualité de la prise en charge. Ce contrôle a lieu tous les 3 ans.

*Dans le cadre du **contrat Enfance Jeunesse** (contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF de la Loire et la Ville de Saint-Etienne ayant pour finalité de poursuivre et développer l'offre d'accueil des enfants de moins de 17 ans), l'Association « Les Jardins du Grand Clos » a signé une convention avec la Ville de Saint-Etienne et perçoit une subvention municipale pour la structure multi-accueil.*

*La structure Multi-accueil Petite Enfance est également conventionnée avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole pour le bénéfice de la **prestation de service unique** au titre de l'accueil des enfants de 0 à 6 ans.*

*La structure multi-accueil est principalement soumise aux dispositions définies dans le **décret n°2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le code de la santé publique.***

*Ce décret impose aux établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) la rédaction d'un **projet d'établissement.***

*Le **projet d'établissement** est le fondement de la mission d'un établissement d'accueil et par conséquent le cadre de référence et le moteur de l'équipe pluridisciplinaire qui y travaille. Il définit le projet social, les prestations d'accueil, le projet éducatif, les dispositions concernant l'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques, la présentation des compétences professionnelles de l'équipe, la définition de la place des familles et de leur participation à la vie de la structure ainsi que les modalités des relations avec les organismes extérieurs.*

*Ce décret n°2000-762 du 1^{er} août 2000 a été complété par le **décret n°2007-230 du 20 février 2007 modifiant le code de la santé publique** qui précise que le projet social définit les modalités prévues pour faciliter ou garantir l'accès aux enfants de famille connaissant des difficultés particulières.*

A - Le projet social

1 – Historique de la structure

Dans le quartier du Grand Clos, il existait :

- *Une crèche qui accueillait à plein temps 29 enfants de 0 à 3 ans, cette structure a été créée en 1982, elle a pour mission d'accueillir les enfants dont les parents travaillent à plein temps « Crèche du Grand Clos gérée par l'A.D.P.E. (Association Départementale de la Petite Enfance) ».*
- *Une Halte Garderie gérée par l'association « le Jardin d'Eden » qui accueillait 19 enfants de 0 à 6 ans (dans la limite de 20 heures par semaine) créée en 1995 par des parents qui souhaitaient confier leurs enfants quelques heures seulement*

2 – Besoins

Or l'évolution et les besoins de la société (multiplication de travail partiel dû aux congés parentaux, reprise de travail en fin de congé, CDD, multiplication de contrat de travail..., recherche d'emploi, RTT, adaptation à l'école...) font qu'une fusion de ces entités en une structure multi accueil était inévitable :

C'est pour répondre à toutes ces demandes, que cette fusion fut réalisée en Janvier 2003. Cela permet d'assouplir, de multiplier, de personnaliser et d'ajuster les modes d'accueil.

Ainsi par des accueils polyvalents elle répond à différentes demandes des parents :

- *Accueil occasionnel*
- *Accueil régulier sur des temps courts quand les parents ont une activité restreinte*
- *Accueil régulier quand les parents travaillent à plein temps ou à mi temps...*
- *Accueil régulier au prévisionnel*
- *Accueil d'urgence*

Cette structure permet aussi aux parents de changer de mode d'accueil, si le besoin s'en fait sentir lors d'un changement professionnel, par exemple.

3 - Une solution a été adoptée : le multi accueil

Les objectifs de cette structure multi accueil sont :

- *De répondre à une plus large demande des parents en ayant un fonctionnement plus souple*

(Accès de toutes les familles au multi accueil sans conditions de ressources, de travail ou d'horaires d'accueil...),

- *De proposer une flexibilité des horaires d'accueil,*
- *D'avoir une continuité, une cohérence dans les modes d'accueil de sorte à favoriser l'intégration sociale de l'enfant,*
- *De permettre le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant à travers cette continuité qui permet de passer d'un mode d'accueil à un autre au sein de la même entité,*
- *D'apporter de l'aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier vie familiale et vie professionnelle,*
- *D'accompagner les parents dans leur recherche d'emploi, pendant une formation, lors d'un parcours d'insertion professionnel,*
- *D'accueillir l'enfant quand les parents en ont besoin pour faire des courses, consulter un médecin, se reposer,*
- *De palier aux accueils d'urgence (en cas de maladie, hospitalisation des parents ou de l'assistante maternelle),*
- *De s'intégrer dans la localité en tissant des liens avec des partenaires sociaux,*

4 – Engagements et Missions

En accord avec le décret n°2000-762 du 1^{er} août 2000 qui définit les missions des EAJE (Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants), l'association s'engage à :

- *Veiller à la santé et à la sécurité et au bien être des enfants qui lui sont confiés, ainsi qu'à leur développement.*
- *A concourir à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.*
- *A apporter leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et familiale.*

L'établissement accueille 47 enfants de 0 à 6 ans sans faire de discrimination financière, sociale, médicale...

Dans ce cadre, la mixité sociale est un point important dans le projet de la structure en vue de favoriser l'intégration sociale, l'épanouissement et l'ouverture sur le quartier et la ville.

Son personnel respecte l'identité physique, psychologique et culturelle de l'enfant.

Prendre en compte le vécu de l'enfant hors établissement, mais aussi expliciter le vécu dans la structure auprès des parents permet d'assurer la continuité des modes d'éducation sans rentrer dans une contradiction.

Associer les parents et les acteurs locaux au projet d'établissement est une volonté d'ouverture vers l'extérieur animée par le désir d'accomplir au mieux sa mission.

5 - Partenariat et travail en réseau

OBJECTIFS

Dans la continuité de ses missions, l'établissement développe un partenariat avec des structures voisines :

- L'école maternelle-du Grand Clos : échanges et accompagnement à l'adaptation pour l'entrée à l'école maternelle
- L'Amicale Laïque de Côte Chaude et le RIAPE Pomme d'Api (Relais d'Assistantes Maternelles) et le LAPE
- Les structures associatives
- Les services d'aide sociale et de protection maternelle infantile
- Le Camps du secteur

Pour assurer son fonctionnement, la structure s'engage aussi à respecter les contrats passés avec les partenaires financiers (CAF, Municipalité, Conseil Départemental)

MOYENS

Mise en œuvre du partenariat envisagé avec chaque structure :

L'école maternelle du Grand Clos

Des échanges (moments conviviaux, spectacles) et un accompagnement à l'adaptation pour l'entrée à l'école maternelle sont organisés

L'Amicale laïque de Côte Chaude

Echanges avec son relais d'assistantes maternelles (RIAPE Pomme d'Api) :

Les assistantes maternelles sont accueillies une fois par semaine pour permettre aux enfants gardés par leurs soins :

- De bénéficier des locaux et jeux, mais aussi spectacles, rencontres organisées par la structure,
- Pour favoriser leur socialisation,
- De faciliter leur adaptation à la structure dans le cas où ils y seraient accueillis (lors de congés formation ou maladie des A.M.).

Cela permet aux professionnelles de la crèche et aux assistantes maternelles d'échanger autour de leurs pratiques professionnelles.

■ **Partenariat avec le Lieu d'Accueil Parents Enfants (L'APE) :**

Des temps d'échanges sont organisés avec les établissements du secteur accueillant de jeunes enfants afin de relayer et communiquer diverses informations

✚ **Les services d'aide sociale et de protection maternelle infantile**

La structure peut collaborer avec ces services pour accompagner les familles lors de difficultés rencontrées par les parents

✚ **Les structures associatives**

La structure collabore avec d'autres structures Petite Enfance privées pour : temps d'échanges entre professionnels, formation du personnel, travail en réseau entre responsables des établissements.

✚ **Les partenaires financiers**

L'établissement bénéficie d'un financement dans le cadre d'un contrat Enfance Jeunesse nécessaire à son fonctionnement. Dans le cadre de ce contrat, des rapports moraux et financiers sont remis chaque année aux financeurs, ainsi une évaluation et une réflexion sont menées sur notre capacité à répondre aux besoins, sur notre action. Leur sera présenté aussi un projet pour l'année suivante. L'établissement tient à respecter autant que possible les engagements pris envers les financeurs.

B - le projet éducatif

Le projet éducatif traduit une vision globale de l'éducation, tenant compte de la place de l'enfant, de ses besoins.

La structure est un lieu pour l'enfant où il joue, se repose, crée des liens en l'absence de sa famille. L'équipe lui donne les moyens d'être acteur de sa vie.

L'action éducative de l'équipe permet à celui-ci :

- *D'être accueilli avec sa famille de façon réfléchie, bienveillante et adaptée à chacun*
- *De se sentir en sécurité,*
- *De vivre des expériences,*
- *De satisfaire ses besoins de jeux*

- De construire son individualité,
- D'avancer vers l'autonomie,
- D'éveiller son intelligence,
- De développer sa personnalité, sa créativité et son épanouissement,
- D'établir des relations avec d'autres, adultes et enfants, de vivre au sein d'un groupe,
- D'avoir une ouverture vers le monde extérieur (arts, culture...)

Pour atteindre les objectifs de l'action éducative, l'équipe s'appuie sur un projet pédagogique :

Le projet pédagogique traduit les intentions du projet éducatif dans la pratique quotidienne de l'accueil.

Il concerne très concrètement l'aménagement des espaces de vie, l'organisation de l'accueil des enfants, les attitudes des professionnels dans leurs interventions au quotidien, l'organisation des activités des enfants

Il détermine également les moyens mis en œuvre pour prendre en compte la place des parents (ou du référent familial).

C'est dans ce cadre que l'ensemble de l'équipe a établi une **charte d'accueil de l'enfant et sa famille**. Cf. Annexe 1

1. Accueil des enfants

L'adaptation avant l'entrée de l'enfant cf. annexe 2 « période d'adaptation »

L'objectif de la période d'adaptation est d'établir un climat de confiance :

- Pour l'enfant qui va se familiariser aux locaux, aux autres enfants, au personnel en présence des parents. L'enfant vivra plus facilement la séparation et aura des repères pour évoluer pleinement dans ce nouveau lieu de vie.
- Pour les parents : cela leur permet d'appréhender l'environnement où leur enfant va grandir et s'épanouir. Grâce à ces temps d'échange avec l'équipe, ils peuvent être davantage sereins. Ces conditions d'accueil ont pour objectif de permettre aux parents de transmettre leur sentiment de confiance à leurs enfants.
- Pour l'équipe qui peut recueillir le maximum d'informations sur l'enfant, ses besoins, son rythme de sommeil, ses repas, ses petites habitudes et aussi entrer en relation progressivement avec l'enfant et ses parents.

- *En cas d'accueil d'urgence, il sera porté une attention particulière à l'enfant.*

L'accueil au quotidien

- *Pour ne pas perturber la cohésion du groupe et que le lien des professionnels avec les enfants déjà accueillis ne soit pas interrompu, le parent est invité à accompagner son enfant dans le service et à aller à la rencontre du professionnel présent au sein du groupe d'enfants. Il est aussi sécurisant pour l'enfant que son parent investisse son lieu de vie.*
- *L'enfant est accueilli personnellement avec un temps d'échange pour partager les informations nécessaires. En complément, un carnet de liaison est proposé.*
- *Si l'enfant pleure, a du mal à quitter ses parents, un vêtement porté par les parents ou un doudou lui rappelant la maison aider à la séparation en sécurisant l'enfant.*
- *Les parents qui le désirent peuvent rester un moment avec l'enfant, toutefois il vaut mieux pour lui lors de séparations trop difficiles que ce moment ne s'éternise pas.*
- *Il est important de verbaliser la séparation en expliquant à l'enfant pourquoi il vient à la structure, Un enfant qui a vu ses parents partir et à qui il a dit au revoir se sentira davantage sécurisé.*
- *L'équipe est présente pour faciliter cette séparation. Le professionnel, si besoin, peut prendre l'enfant dans ses bras pour le rassurer, mais si l'enfant est à l'aise, il le laisse jouer.*

2. Les groupes de vie

A partir de septembre 2021, un projet d'accueil inter-âges voit le jour.

Un long travail de réflexion de l'équipe éducative a été mené en collaboration avec des parents au sein de la Commission Pédagogique.

Les objectifs qui ont motivé ce projet sont les suivants :

- *Groupes plus paisibles : moins de conflits*
- *Gestion des adaptations facilitée*
- *Sensibilisation au respect des autres*
- *Éveil des tout-petits au contact des plus grands : observation de comportements et jeux diversifiés, imitation, stimulation, aide vers l'autonomie*
- *Échanges et entraide entre enfants d'âges différents*

- Consolidation des apprentissages chez les grands : en servant de modèles aux plus jeunes et moins soumis aux comparaisons et à la compétition, ils acquièrent plus d'assurance et de confiance en soi
- Faciliter chez les plus grands la perception et la sensibilisation aux besoins des autres
- Faciliter le développement du langage chez les plus petits
- Relations stables et liens forts avec les professionnels (référents) : sentiment de confiance, atout pour un enfant aux besoins particuliers

Dès 7 heures 30, les enfants sont tous accueillis dans le service des coccinelles.
Après 8 h30, chaque groupe rejoint son espace de vie avec les professionnels référents.

Les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire : Educateur.trice de jeunes enfants, Infirmier.e, Auxiliaire de puériculture, Assistant.e petite enfance.

Chaque groupe d'enfants dispose :

- De 2 salles de vie modulables aménagées en fonction des besoins des enfants
- D'une salle de soins équipée pour le change
- De chambres

L'ensemble de la structure dispose également :

- De d'aires de jeux

3. Rythmes de vie

Le respect des rythmes de chaque enfant est essentiel. C'est pourquoi les professionnels s'adaptent à chacun pour qu'il y ait une continuité entre la maison et la structure d'accueil.

Respecter ses rythmes, ses besoins, cela suppose aussi la transmission des informations entre les parents et l'équipe ainsi qu'au sein du service au cours de la journée.

4. Repas cf. annexe 3 « Fiche pédagogique »

Pour le bien être de l'enfant, son alimentation est équilibrée, son rythme respecté.
Les menus sont établis par la cuisinière en concertation avec l'infirmière dans le respect des habitudes et des régimes alimentaires de chaque enfant sous réserve que les besoins d'apport nutritionnel soient respectés.

Une attention particulière est portée au choix et à la qualité des produits (producteurs locaux, produits bio)

Vers 9 heures, un jus de fruit est proposé.

Dans chaque service

- *Le repas est servi à partir de 11 heures et le goûter à partir de 15h. Selon le rythme de chaque enfant, ces horaires peuvent être décalés.*
- *Les repas leur sont donnés par les personnes référentes.*
- *Les enfants boivent leur biberon dans les bras des professionnel.le.s.*
- *Ils sont installés dans les transats pour les premiers repas à la cuillère.*
- *Quand ils sont en capacité de se tenir assis, ils sont installés dans une chaise avec tablette et petit à petit en fonction de leur évolution, les professionnel.le.s leur proposent de manger seuls avec la cuillère.*
- *Lorsqu'ils commencent à manger seuls et en morceaux, ils prennent leur repas à table avec un.e professionnel.le qui les accompagne tout au long du repas.*
- *L'introduction de nouveaux aliments se fait à la maison et ensuite à la crèche en concertation avec les parents.*
- *L'intégralité du repas est proposée alors dans des assiettes compartimentées afin que chaque enfant mange à son rythme. Une attention particulière est portée à la présentation.*
- *A chaque table, un.e professionnel.le du service mange avec les enfants.*
- *Cette organisation a été réfléchi(e) par l'équipe afin de rendre ce temps de partage agréable. Le fait qu'un adulte mange avec eux peut inviter plus facilement les enfants à goûter les plats proposés et permet à chaque référent de rester en lien avec eux tout au long du repas pour un temps convivial.*

Lorsque le temps le permet, les repas sont servis dans le jardin.

5. L'allaitement cf. annexe 4

Les mères qui allaitent leur enfant peuvent donner la tétée dans le service de leur enfant. Elles peuvent aussi apporter le lait maternel dans des biberons tout en respectant le protocole de conservation et d'hygiène durant le transport (signé à l'inscription). Cf. document joint

6. Repos

- *Les enfants ont la possibilité de dormir à tout moment de la journée selon leurs besoins. En effet, il est important pour l'équipe de respecter le rythme de sommeil de chacun.*
- *Chaque groupe d'enfants dispose de chambres collectives.*
- *Chaque enfant a un lit attitré afin qu'il puisse avoir des repères sécurisants pour favoriser son endormissement. Tant qu'il en ressent le besoin, sa sucette et son doudou l'accompagneront dans son sommeil.*

- *Pour les enfants qui ne parviennent pas à s'endormir dans une chambre, le temps de sommeil peut se faire aussi dans la salle de vie, dans un transat ou sur un tapis.*
- *Pour les siestes des plus grands, entre 12h et 14h, les professionnel(le)s assurent une présence physique auprès des enfants. En dehors de ce temps, un babyphone prend le relais. De plus, toutes les dix minutes, un(e) professionnel(le) vérifie le sommeil de chaque enfant.*

7. Soins

- *Le change est fait régulièrement par les professionnel.le.s du service en charge du groupe.*
- *Chaque professionnel.le respecte l'enfant dans son intimité et cherche à établir une relation de confiance à travers ses gestes et ses paroles. En accord avec les parents, l'équipe accompagne l'enfant vers l'acquisition de la propreté sphinctérienne.*
- *Toujours dans un souci de respect des familles et de l'identité des enfants, cet accompagnement est personnalisé.*
- *Cet apprentissage se fait dans le respect de la maîtrise sphinctérienne et du désir de l'enfant d'être propre. La continence sphinctérienne est acquise vers deux ans, deux ans et demi lorsque le système nerveux central est complètement formé (avec de grandes variations d'un enfant à l'autre). C'est à ce moment là que l'enfant peut demander à aller aux toilettes (il peut aussi le demander pour « imiter les copains »).*
- *Cela se fera plus facilement si on lui a expliqué l'intérêt d'être propre, s'il n'est pas réprimandé lorsqu'il « fait dans sa couche » et s'il n'y a pas de chantage affectif.*
- *Il peut alors découvrir le plaisir d'être propre, de grandir et de dire « JE veux faire pipi ».*

cf. annexe 5 « Fiche pédagogique »

8. L'éveil de l'enfant

Le temps que l'enfant passe à la crèche est source de découverte par son observation de ce qui l'entoure, ses propres expériences, les échanges avec les autres enfants et les adultes référents.

Un enfant peut avoir des moments d'inactivité qui sont très importants pour la construction de son imaginaire et l'appropriation de ce qu'il découvre.

Pendant la journée, il peut profiter de temps de jeux libres comme d'activités d'éveil proposées par les professionnel.le)s.

+ Chaque salle de jeux est équipée en fonction des besoins et de l'âge des enfants :

- Besoins moteurs, sensoriels, relationnels, symboliques (tapis, parc ludique, structures de motricité avec piscine à balles, escaliers, toboggan, mur d'escalade, coin cuisine, coin lecture, coin voiture, différents tableaux).
- Un.e professionnel.le est aux côtés des enfants dans l'espace de jeux pour assurer une présence sécurisante et répondre à leurs sollicitations.

+ Différentes activités quotidiennes sont proposées qui relèvent :

- Du domaine de l'éveil sensoriel : jeux d'eau, jeux de graines, modelage, relaxation, musique, peinture, pâtisserie...
- Du domaine de la motricité : éveil corporel, mimes, motricité fine
- Du domaine du développement intellectuel et créatif : encastrements, puzzles, peinture, modelage, découverte du livre, contes, chansons, comptines...

+ Des intervenants peuvent conduire des animations d'éveil musical, corporel, etc....

Ces interventions viennent en complément de ce que les professionnel.le.s proposent au quotidien.

Elles sont organisées dans le cadre du travail de réflexion autour de l'action éducative de l'équipe et des projets pédagogiques mis en place dans les services.

Ces animations permettent aux professionnel.le de bénéficier du savoir-faire des différents intervenants et de le retransmettre dans leur pratique auprès des enfants.

+ Une ouverture sur l'extérieur est proposée par l'organisation de sorties : spectacles, film d'animation à la cinémathèque, contes à la bibliothèque, sortie à la ferme...

+ L'aménagement extérieur de la structure permet aux enfants de profiter de jeux de plein air.

(Toboggan, balançoires, cabanes, ballons, porteurs, tricycles, draisiennes...) et de découvrir la nature.

Des ateliers d'éveil peuvent aussi être proposés dans le jardin.

9. Cohérence de l'équipe éducative

La structure dispose d'une équipe pluridisciplinaire dont les missions sont d'assurer par son action éducative le bien-être de chaque enfant et l'accompagnement des familles.

L'équipe se compose ainsi :

- 1 médecin référent
- 1 directrice
- 1 secrétaire comptable
- 1 équipe éducative formée de 1 Éducatrice de Jeunes Enfants adjointe de direction, 1 Éducatrice de Jeunes Enfants, 1 infirmière, 5 Auxiliaires de puériculture, 6 Assistantes Petite Enfance
- 1 cuisinière
- 2 agents de service

Le médecin référent a pour missions :

- Assurer les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel et des parents
- Veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale
- Veiller à l'application des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie
- Organiser les conditions de recours aux services d'aide médicale d'urgence
- Donner son avis sur l'admission des enfants après examen médical
- Assurer le suivi préventif des enfants
- Veiller au bon développement et à l'adaptation des enfants dans la structure

Il exerce ses missions selon les directives réglementaires fixées par l'article 14 et plus précisément R 2324-39 du décret du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le code de la santé publique.

La Directrice a pour missions :

- La responsabilité générale de l'établissement, de l'animation et de la gestion des ressources humaines ainsi que de la gestion administrative et financière de la structure multi-accueil
- Être garante des orientations et des décisions prises par l'association et de leur mise en œuvre.
- Assurer des délégations spécifiques concernant des domaines liés aux activités de l'association. (Commissions, représentations diverses internes ou externes).
- Rechercher et développer des partenariats extérieurs et travailler en réseau : coordination avec les institutions et intervenants extérieurs.

Les éducatrices de jeunes enfants et l'infirmière assurent la continuité de la fonction de direction en l'absence de la directrice.

La secrétaire comptable a pour mission :

- *Assurer les travaux courants de comptabilité :*
 - ▶ *Comptabilité liée aux usagers et aux fournisseurs.*
 - ▶ *Préparation de documents comptables.*
- *Assurer les travaux de gestion administrative courante.*
- *Organiser son poste de travail et produire tout document à l'aide de logiciels de bureau.*
- *Assurer le suivi administratif.*
- *Assurer l'accueil des familles et les informer.*
- *Assurer les travaux de secrétariat en fonction des échéances légales et des priorités internes à la structure.*

Les éducatrices de jeunes enfants ont pour missions :

- *Accueillir et accompagner les jeunes enfants et leurs familles dans une démarche éducative et sociale.*
- *Accompagner les enfants dans leur développement au plan physiologique, somatique, sensoriel, psychomoteur, affectif, social, cognitif.*
- *Elaborer et mettre en œuvre le projet éducatif en direction des jeunes enfants et en coopération avec les parents.*
- *Concevoir et coordonner l'action éducative au sein de l'équipe pluri-professionnelle.*
- *Elaborer l'action éducative et sociale en lien avec les partenaires et dans le cadre des politiques familiales et en direction de la petite enfance.*

Une fois par semaine, l'Éducatrice de Jeunes Enfants adjointe de direction, assiste la directrice dans le fonctionnement administratif de la structure, l'organisation du travail et dans la dynamique de l'équipe. Elle est également responsable de l'encadrement des stagiaires.

L'Infirmière a pour missions :

- *Identifier les besoins des enfants, formuler des objectifs de soins dans divers domaines : techniques, relationnels, éducatifs et préventifs ; les mettre en œuvre et les évaluer.*
- *Apporter son concours à la directrice de l'établissement pour la mise en œuvre des mesures nécessaires au bien-être des enfants dans leur globalité physique, psychique et sociale et à leur bon développement.*
- *Participer au projet d'établissement dans son suivi et son évolution.*
- *Participer au fonctionnement de la structure dans l'organisation du travail, dans la dynamique de l'équipe, dans l'utilisation d'outils de travail.*

Les auxiliaires de puériculture ont pour missions :

- *Accueillir les enfants et favoriser leur bien-être ainsi que leur développement physique, affectif et moteur.*
- *Accueillir les familles et être à leur écoute.*
- *Faire de la structure un lieu d'accueil, d'éveil et de vie dans leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement.*
- *Travailler en équipe dans le respect du cadre hiérarchique.*

Les assistantes petites enfance ont pour mission :

- *Assurer l'accueil, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation et la sécurité des enfants.*
- *Contribuer au développement, à l'éducation et à la socialisation des enfants.*
- *Assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie des enfants.*
- *S'insérer dans l'équipe pluridisciplinaire*

Pour pallier les absences ponctuelles des membres de l'équipe, une des assistantes petite enfance (interservices) effectue ses missions dans les différents services : enfants, cuisine, entretien des locaux,

La cuisinière a pour mission :

- *Assurer l'élaboration et la préparation des repas pour l'ensemble des enfants de la structure en fonction de leurs besoins.*
- *Contribuer par ses actions à la qualité de la prise en charge des enfants.*

Les agents de service ont pour mission :

- *Assurer une propreté rigoureuse des locaux et du matériel de la structure de manière à garantir à chaque enfant un cadre de vie accueillant dans lequel il pourra évoluer en sécurité.*
- *Contribuer par leurs actions quotidiennes à la qualité de la prise en charge des enfants.*

Grâce à cette pluridisciplinarité, chaque membre de l'équipe apporte des compétences propres à sa formation.

Cette complémentarité et le travail de réflexion de l'équipe autour du projet éducatif permet d'avoir une cohésion éducative afin de répondre aux besoins des enfants et des familles

Des temps de réunions sont organisés pour mettre en place l'action éducative et assurer le bon fonctionnement de la structure : réunions mensuelles pour chaque service, réunions pédagogiques trimestrielles, groupes de travail sur des thèmes particuliers, réunions pour les agents d'entretien et la cuisinière, réunion de direction (directrice, EJE, Infirmière)

Des actions de formation sont proposées pour acquérir de nouveaux savoir faire, développer les compétences et améliorer la pratique professionnelle.

Des séances d'analyse de la pratique sont animées par une psychologue une fois par mois auprès de l'équipe. Ces séances permettent de réfléchir et d'échanger autour de situations professionnelles rencontrées au quotidien (avec les enfants, les familles, dans l'équipe).

Intervenants

Un Psychologue :

Des séances d'analyse de la pratique sont animées par une psychologue une fois par mois auprès de l'équipe. Ces séances permettent de réfléchir et d'échanger autour de situations professionnelles rencontrées au quotidien (avec les enfants, les familles, dans l'équipe).

D'autres intervenants extérieurs peuvent collaborer avec l'équipe en fonction des différents projets : éveil corporel, musical, contes, communication gestuelle ...

Organisation des remplacements :

Pour faciliter l'intégration des remplaçants.e.s, chaque service dispose de différents outils (tableaux, classeurs, carnets de liaison) ayant pour objectif d'assurer une continuité dans la prise en charge des enfants.

La plaquette d'accueil leur sera communiquée.

Accueil des stagiaires :

La structure est engagée dans l'accueil de stagiaire afin de leur permettre de découvrir, valider et concrétiser leur projet professionnel. L'équipe a mis en place des outils afin de faciliter leur intégration dans la vie de la crèche et leur permettre d'occuper leur place de stagiaire le mieux possible.

C - Intégration d'enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique

L'établissement accueille les enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique comme le prévoit le décret de 2007 et la loi de 2005 sur le handicap

Avant l'accueil de l'enfant un projet d'accueil individuel (PAI) est mis en place (cf. la circulaire 2003 n135).

C'est un projet écrit établi par le médecin de la structure en concertation avec :

- *Le médecin traitant de l'enfant*
- *La famille de l'enfant*
- *La directrice de la structure*
- *L'équipe éducative*
- *Les partenaires extérieurs*

Il définit le temps et les conditions d'accueil en collectivité en fonction du handicap ou de la maladie de l'enfant, des souhaits de la famille et des possibilités de la structure :

Cet accueil se met en place en lien avec un travail d'accompagnement de l'équipe (informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant, réunions de travail, séances d'analyse de la pratique, formation...)

La richesse des échanges entre l'équipe et les parents contribue à ce que l'enfant puisse trouver sa place au sein du groupe comme tous les enfants accueillis.

D - Les parents et la structure

1. OBJECTIFS

L'objectif de la structure est d'accueillir les enfants en lien avec les parents.

Elle assure une continuité entre ce que vit l'enfant à la maison et à la crèche afin de respecter l'enfant dans son développement, son épanouissement, son identité et dans sa culture.

Les parents sont ainsi les bienvenus pour participer à la vie de la structure.

2. MOYENS

Être ensemble (se connaître, se rapprocher)

Avant l'entrée dans l'établissement, la directrice présente aux parents le fonctionnement, le personnel et les locaux de la structure.

Les parents et l'enfant feront plus amplement connaissance lors de la période d'adaptation (cf. annexe sur la période d'adaptation).

Une réunion de rentrée est proposée au mois de septembre de chaque année.

Lors de ce temps de rencontre :

- *Une présentation du fonctionnement de l'association est effectuée par les membres du Conseil d'administration*
- *Un temps d'échange autour de la vie des services est proposé par chaque équipe aux parents concernés*

La structure peut servir de relais vers d'autres partenaires (médicaux, sociaux et socio-éducatifs...) en cas de besoin des parents, ceci en toute discrétion professionnelle.

Faire ensemble (activités, sorties...)

Dans le cadre de la participation à la vie de la structure, les parents peuvent accompagner leur enfant lors des sorties : bibliothèque, cinémathèque, spectacle, sortie de fin d'année ...

Les parents peuvent proposer des ateliers d'éveil dans différents domaines (ex : cuisine, contes, musique, chansons, activités manuelles ...) en accord avec l'équipe éducative.

Penser ensemble (réunions, rencontres)

Des rencontres autour d'un thème choisi par les parents sont proposés chaque année. Un intervenant anime ce temps d'échange.

Deux commissions sont ouvertes aux parents pour collaborer avec l'équipe :

- *La Commission pédagogique pour débattre de différents sujets autour du projet pédagogique*
- *La commission communication pour la rédaction d'un petit journal de la crèche*

Les parents peuvent aussi s'investir dans le Conseil d'Administration et participer à d'autres commissions : travaux, personnel

ANNEXES

Multi-Accueil « Les Jardins du Grand Clos »

Charte d'accueil de l'Enfant et de sa Famille

Chaque membre de l'équipe s'engage à :

- 1. Offrir un accueil personnalisé et bienveillant à chaque enfant
- 2. Etablir une relation de confiance avec ses parents
 - . Leur offrir un accueil individuel, respectueux et chaleureux
 - . Respecter les valeurs de chaque famille
 - . Echanger, partager autour des valeurs éducatives des familles et de l'équipe avec bienveillance et sans jugement
- 3. Apporter à chaque enfant les soins nécessaires pour son bien-être
 - . Respecter ses besoins individuels, son rythme personnel de sommeil et de repas, son rythme d'éveil en fonction de ses besoins et des désirs
 - . Proposer un environnement adapté à son âge, son développement où il puisse s'exprimer, jouer et grandir en sécurité
 - . Respecter son intimité
 - . Veiller à sa sécurité physique
 - . Prendre en compte sa douleur (maladie, chute...)
- 4. Favoriser l'estime de soi de chaque enfant
 - . Etablir des échanges individuels
 - . Lui faire confiance, l'encourager, le valoriser dans ses découvertes, ses apprentissages
 - . L'accompagner dans la voie de l'autonomie en collaboration avec ses parents
 - . Ne pas lui donner de surnom
- 5. Echanger avec chaque enfant de façon sécurisante
 - . Lui parler à sa hauteur, expliquer ses gestes et ses actions
 - . Ne pas le brusquer en paroles et en gestes
 - . Mettre des mots avec calme sur ses émotions, les situations vécues
 - . Lui apporter une sécurité affective, le rassurer, prendre en compte son mal-être
 - . Rester en lien avec lui
 - . Prendre en considération les affinités de l'enfant avec les différents membres de l'équipe
 - . Ne pas faire ce qu'on lui interdit de faire

ARRIVEE A LA CRECHE : LA PERIODE D'ADAPTATION

POURQUOI ?

- *Créer du lien avec l'enfant et lui permettre de se sentir en sécurité à la crèche :*
 - *Un temps où l'enfant découvre ce nouvel environnement : équipe, enfants, lieux, jeux*
 - *Un accueil individualisé et sécurisant pour chaque enfant*
 - *Un temps d'observation de l'enfant*
- *Echanger avec les parents :*
 - *Attentes des familles par rapport à l'accueil, aux transmissions*
 - *Connaître les enfants : leurs habitudes, leur rythme de vie, leur alimentation, leurs rituels*
 - *Un temps pour « raconter » son enfant : ses besoins, ce qu'il apprécie, ses jeux, ses habitudes...*
 - *Un temps pour apprendre à se connaître (équipe, parents, enfant)*
 - *Un temps où le parent a besoin de se sentir en confiance*
 - *Un temps pour une écoute individualisée de chaque parent*

DANS LA PRATIQUE

- *Visite de la crèche avant l'adaptation puis possibilité pendant la période d'adaptation*
- *Accueil de l'enfant en présence d'une figure d'attachement sécurisante (parent) sur 3 jours pendant 1 heure : toujours à la même heure, avec les mêmes professionnel(le)s référent(e)s du service, les mêmes jeux, le même espace*
- *Ensuite accueil progressif seul sur une semaine : cet accueil progressif pourra être adapté en fonction de comment l'enfant se familiarise à ce nouvel univers*
- *Les professionnels présentent à l'enfant son espace de vie*
- *Dès le 1^{er} jour, un doudou, un objet ou un vêtement rappelant la maison est important pour rassurer l'enfant*
- *Il est nécessaire de reconnaître et de verbaliser les émotions de l'enfant et des parents*
- *Une fiche de ressenti est proposée aux parents à la fin du mois.*



Le temps du repas à la crèche

Moment de plaisir	<p>Présentation du menu par l'équipe (ponctuellement sous forme d'animations avant le repas) Ambiance calme et agréable Présence rassurante de l'équipe : être détendu, paroles et gestes calmes, prendre le temps, être en lien constant avec les enfants Ne pas faire de chantage et ne pas forcer un enfant à manger Plaisir des yeux : de l'entrée au dessert, disposition de l'ensemble du repas sur un plateau compartimenté de manière à mettre en valeur chaque aliment et donner envie de goûter</p>
Moment d'échanges	<p>A chaque table, un(e) professionnel(le) partage le repas avec les enfants Expliquer la composition du repas, échanger avec les enfants (interactions adulte – enfant) S'occuper de la même table d'enfants du début à la fin du repas</p>
Découvrir de nouvelles saveurs et textures	<p>Varié les menus et les recettes, introduction de nouveaux aliments Laisser découvrir les aliments avec les doigts Journées à thème</p>
Autonomie	<p>Pour les plus petits : proposition d'une cuillère » pour l'enfant et une pour l'adulte Pour les plus grands et les petits qui commencent à manger seuls : repas en plateaux, les laisser faire seuls et manger dans l'ordre qu'ils désirent</p>
Respect des besoins alimentaires de chaque enfant	<p>Servir en fonction de l'appétit de chacun Respect des rations de protéines Respect des prescriptions médicales et du PAI Ne pas brûler les étapes (mixé, râpé, morceaux) en respectant le rythme personnel de chaque enfant</p>
Respect des habitudes alimentaires familiales et culturelles	<p>Se renseigner au moment de l'adaptation et remplacer l'aliment que l'enfant ne doit pas manger par un aliment ayant un apport nutritif équivalent</p>
Bilans réguliers	<p>Echanges avec les parents, en réunion de service (fiches de suivi), en Analyse de la pratique</p>

ALLAITEMENT

L'allaitement aux « Jardins du Grand Clos » ... C'est possible !

Les mamans peuvent apporter leur lait selon le protocole décrit ci-dessous ou allaiter à la structure d'accueil. Un fauteuil confortable est à leur disposition pour cela.

PROTOCOLE D ALLAITEMENT

Apporter le lait frais ou congelé, en petites rations, dans un sac isotherme avec plaques réfrigérées.

Les biberons et les sachets de glaçons doivent être étiquetés

Un accord est convenu entre les parents et le personnel quant à l'utilisation du surplus de lait : le rendre, l'utiliser pour l'ajouter à l'eau du bain ou pour nettoyer les fesses, le jeter...

Le lait congelé doit être décongelé au réfrigérateur ou en eau froide (l'eau chaude et le micro-ondes sont à éviter sauf urgence)

Il n'est pas utile de désinfecter les biberons : nettoyage au lave-vaisselle

Les mamans peuvent venir allaiter leur enfant à la structure quant elles le désirent

*A propos de
l'apprentissage
De la propreté*

*L'enfant doit être capable d'attraper
en pince
(Être à l'aise avec la cuillère, tenir
correctement un crayon, enfiler des
perles...)*

*Les filles sont
souvent propres
plus tôt que les
garçons*

*L'enfant doit
pouvoir faire
comprendre à
l'adulte son
besoin d'aller
aux toilettes*

*« Papa, maman,
Vous pourrez dire que je suis propre quand
je demanderai moi-même
à aller sur le pot. Ce ne sera pas forcément
le moment que vous aurez choisi.
Pour y arriver, j'ai besoin que vous soyez patients
et surtout que vous ne me mettiez pas la pression.
Je veux bien que vous m'aidiez.
Voici quelques petits conseils :*

- ✓ Lorsque vous me changez, vous pouvez me proposer le pot.
N'insistez pas si je dis non.*
- ✓ N'hésitez pas à m'aider à aller sur le pot chaque fois que
je vous le demande.*
- ✓ Au début, je prendrai plus de plaisir à m'y asseoir qu'à
l'utiliser. C'est ainsi que je vais l'appriivoiser et que mon
apprentissage commence. »*
- ✓ Contrôler mon « pipi » sera plus facile que mon « caca »,
Ne soyez pas étonnés si j'ai encore besoin de le faire dans
ma couche...
Ne vous inquiétez pas,
Je déciderai de laisser mes couches quand je serai prêt. »*

*Il est important que
les parents acceptent
que leur enfant
grandisse et devienne
autonome*

*Ne pas relier la
propreté avec certains
événements (arrivée
d'un petit frère ou
d'une petite sœur,
entrée à l'école...)*

*L'enfant doit
disposer d'une
maturité affective
suffisante*

Voici quelques petits livres d'enfants sur le sujet à découvrir avec moi :

- « Sur le pot » - Marianne Borgardt - Editions Albin Michel*
- « Petit ours et le pot » - Editions Bayard Presse*
- « Caillou : le pot » - Jocelyne Sanschagrin*
- « Le petit pot d'Alfred » - Virginie Miller - Editions Nathan*
- « L'art du pot » - Jean Clavier - Editions Albin Michel*